

COMMUNE DE LANNEANOU

Conseil Municipal du 26 mars 2021

Compte rendu de séance

PRESENTS : Sandrine GUEGUEN, Ghislaine PORCHER, Hervé ST JALM, Geneviève OLERON, Gabriel GENTRIC, Ludovic CHALONY, Angéline LE FLOCH, Fabien HUGUET, Morgane LEGLAND, Jean-Claude OLLIVIER

Mr Gilbert CHAPALAIN, Trésorier de Lanmeur

ABSENTS : Ludwig KERBRAT, excusé, (procuration à Geneviève OLERON)

Le conseil municipal s'est réuni à 15 heures 00 pour examiner les comptes de l'année passée et voter celui de cette année sous la présidence de Sandrine GUEGUEN, Maire et en présence de Mr Gilbert CHAPALAIN, Trésorier.

COMPTES DE GESTION 2020

Considérant que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Percepteur sont identiques aux comptes administratifs, les conseillers présents approuvent à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Hors de la présence de Madame Le Maire, et après mise aux voix par le 1^{er} adjoint,
Adoptés à l'unanimité des membres présents

Nombre de votants : 9 + 1 procuration Pour : 10 voix Contre : 0 voix

Commune

En section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 271 913,85 € et les recettes à 326 478,91 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 54 565,06 € à ajouter au report positif de 2019 (70 833,58 €), soit le cumul : excédent de 125 398,64 €.

En section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 598 881,87 € et les recettes à 253 799,33 €.

Résultat de l'exercice : déficit de 345 082,54 € à ajouter au report positif de 2019 de (335 123,92 €), soit le cumul : déficit de 9 958,62 €.

Commerce

En section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 3 153,32 € et les recettes à 3 870,00 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 716,68 € à ajouter au report positif de 2019 (64,27 €), soit le cumul : excédent de 780,95 €.

En section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 16 051,87 € et les recettes à 17 000,00 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 948,13 € à ajouter au report positif de 2019 (2 342,20 €) soit le cumul : excédent de 3 290,23 €.

Lotissement

En section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 4 457,92 € et les recettes à 4 457,92 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 0 € à ajouter au report positif de 2019 (157 206,00 €), soit le cumul : excédent de 157 206,00 €.

En section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 0 € et les recettes à 4 457,92 €

Résultat de l'exercice : excédent de 4 457,92 € à ajouter au report négatif de 2019 (142 003,00 €) soit le cumul : déficit de 137 545,08 €.

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Budget Commune :

Excédent de 125 398,64 €

Affectation de la somme de 9 958,62 € à la section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068,

Affectation de la somme de 115 440,02 € en report à la section de fonctionnement en recette.

Budget Commerce :

Excédent de 780,95 €

Affectation de la somme de 780,95 € en report à la section de fonctionnement en recettes.

Budget Lotissement :

Excédent de 157 206,00 €

Affectation de la somme de 137 545,08 € à la section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068,

Affectation de la somme de 19 660,92 € en report à la section de fonctionnement en recette.

BUDGETS 2021

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 10 + 1 procuration Pour : 11 voix Contre : 0 voix

Commune

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 414 224,00 €

En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 168 106,00 €

Commerce

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 4 780,00 €

En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 21 283,00 €

Lotissement

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 176 866,92 €

En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 157 206,00 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis, 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (15,97 % pour notre territoire) qui viendra s'additionner au taux communal TFB 2020.

Il est proposé au conseil de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour 2021, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Ainsi, Les élus conviennent pour 2021, de fixer les taux de la fiscalité comme suit :

TAXES MÉNAGES	2020	2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	13,10 %	13,10 %
Taxe Foncière communale sur les propriétés bâties	18,99 %	18,99 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15,97 %	15,97 %
Nouveau taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti pour 2021	34,96 %	34,96 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40,00 %	40,00 %

QUESTIONS DIVERSES

PARTICIPATION FINANCIERE ECOLES

Accord des conseillers pour verser la somme de 1 200 € (soit 600 € x 2 élèves) à la commune de Botsorhel, au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'école Skol an Avel.

La commune de Guerlesquin sollicite la somme de 1 417,75 € par enfant de la commune scolarisé à l'école du Roudour.

La décision des conseillers est mise en suspens.

Madame le maire va rencontrer le Maire de Guerlesquin pour obtenir des explications plus précises.

SUBVENTIONS COMMUNALES

Accord des conseillers pour le versement d'une subvention d'un montant de 270 € à l'Association ADMR région de Morlaix.

Accord des conseillers pour le versement d'une subvention d'un montant de 150 € à l'Association PLB MUCO.

ASSOCIATION LA BALEINE BLEUE

Créée en 1990 la crèche La Baleine Bleue est gérée par une association du même nom ; destinée aux enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans pour la crèche et 6 ans pour la halte. Accessibilité à 4 communes : Plourin-les-Morlaix, Plougouven, Lannéanou et Le Cloître-Saint-Thégonnec.

Accord des conseillers pour le renouvellement de la convention d'une durée de 3 ans au montant annuel de 4 960 € pour 1 berceau.

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la CAF du Finistère verse une participation à la commune.

MOTIONS DE SOUTIEN

Les conseillers se prononcent en faveur de la motion de soutien au collectif Associations-Syndicats des secteurs sociaux et médico-sociaux, pour attirer l'attention sur la situation professionnelle de ces secteurs.

Les conseillers adoptent une motion contre la prolifération de l'espèce Choucas des Tours.

ASSOCIATION TILDE

Accord des conseillers pour la signature du devis de prestations Désherbage alternatif du centre bourg et entretien des massifs avec l'association TILDE, coût d'un passage 402,00 € HT, le nombre de passage sera à déterminer selon les besoins.

DERATISATION

Accord des conseillers pour la reconduction du contrat annuel de dératisation avec la société APA, pour un montant de 1 303,83 € HT comprenant 2 passages en Février et Août.

ABATTAGE ARBRE

Davis KERVOELEN demeurant au Quinquis à signaler qu'un arbre sur le domaine communal menaçait de tomber sur sa propriété.

Un devis d'abattage a été demandé à la société JUGEAU de Morlaix coût : 550 € HT

Accord des conseillers.

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Le décret du 21 juin 2016 précise que les CCAS doivent réaliser une analyse des besoins sociaux au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux.

Morlaix communauté propose de réaliser ce diagnostic social sur l'ensemble des communes, moyennant un coût estimatif de 0,32 € par habitant soit 116,48 €

Accord des conseillers.

MORLAIX COMMUNAUTE – Mise à jour de l'annuaire de crise Infra-Polmar

Créer en 2017, la démarche infra-Polmar a pour but de coordonner un plan de secours pour lutter contre les pollutions maritimes.

Chaque commune doit désigner 2 référents en complément du maire :

Référent élu : Hervé Saint Jalm

Référent administratif : Nelly OLLIVIER

DEPLOIEMENT RESEAU FRANCE SERVICES ITINERANT

Communication aux élus du document de travail qui propose une approche financière du projet France Services Itinérant.

Fin de Séance